

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 09 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 09 Novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - HO THAM KOUIE Sandra-- RAMALHO Irène VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés DOMINGIE Noël, - ROUX Marie-Elisabeth

Convocation du 22/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-06-

Nombre de votants 06

OBJET : Compétence Eau

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 35/2018 en date du 21 septembre 2018.

Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue, à titre obligatoire, les compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020. Plus récemment, la loi du 3 août 2018 aménage les modalités de ce transfert de compétences sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier. Ainsi, pour les communautés de communes, un mécanisme de minorité de blocage institué par les délibérations de 25% de leurs communes membres, représentant 20% de la population intercommunale, permet de faire obstacle au transfert obligatoire des compétences "eau" et/ou "assainissement" jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Concernant le transfert de compétence "eau", la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord sera compétente à compter du 1^{er} Janvier 2020 à moins qu'une minorité de blocage s'instaure et permette de reporter la date du transfert au 1^{er} Janvier 2026.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

S'oppose au transfert de la compétence « eau » à la Communauté des Communes Bastides Dordogne Périgord au 1er Janvier 2020.

- Autorise le Maire ou à défaut un adjoint à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme



Le 19/11/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON

